

3

## Commission permanente

Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : Mme BILLARD

49442

32 - Personnes âgées

### Déploiement Via trajectoire Grand Age

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

En 2023, l'Agence régionale de la santé Bretagne a lancé la démarche de déploiement de la plateforme numérique d'aide à l'orientation des personnes âgées Via Trajectoire Grand Âge.

Ce service public, gratuit et sécurisé, permet aux particuliers et aux professionnels de rechercher un établissement (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, résidence autonomie, unité de soins de longue durée ou accueil de jour) à partir de critères géographiques, financiers mais aussi médicaux et d'envoyer un dossier unique de demande d'admission.

Il permet de fiabiliser les données et de sécuriser les partages d'informations afin de renforcer la qualité du service rendu et faciliter le parcours des personnes âgées et des aidants.

### I. Les apports de Via Trajectoire Grand Age

L'outil national Via Trajectoire comporte 3 modules avec un déploiement progressif en France : « Handicap », « Grand Âge » et « Sanitaire ».

Le module Via Trajectoire Grand Age devient le système d'information national, fiable pour orienter les demandes en établissements des personnes âgées, pour coordonner les partenaires et avoir une vision en temps réel de la demande.

Les apports de l'outil :

- Un annuaire national des établissements médico sociaux, accessible au grand public et aux professionnels, interfacé avec le répertoire opérationnel des ressources, véritable annuaire de référence de tous les systèmes d'information.
- Un dossier d'hébergement unique et dématérialisé (CERFA 3 volets, administratif, médical et autonomie).
- Un suivi des demandes en temps réel.
- Un observatoire des données statistiques avec des flux interrégionaux.

Les établissements intégrés dans Via Trajectoire Grand Age en Ile-et-Vilaine :

- 141 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- 23 résidences autonomie,
- 7 accueils de jour autonomes pour personnes âgées,
- 9 établissements de soin longue durée.

### II. Une implication conjointe de l'Agence régionale de santé et du Département d'Ile-et-Vilaine pour son déploiement

Via Trajectoire Grand Age est déployé quasiment partout en France. Le déploiement en Bretagne, planifié de 2023 à 2025 et échelonné par département, a débuté en mai 2023 par le Finistère suivi de l'Ile-et-Vilaine puis des Côtes d'Armor et du Morbihan.

L'implication conjointe de l'Agence régionale de santé et des Départements est indispensable à la mise en œuvre de ce service.

Parallèlement, l'Agence régionale de santé a missionné le groupement de coopération sanitaire e-santé Bretagne pour accompagner et coordonner le déploiement de Via Trajectoire dans toute la région.

Les engagements du Département pour le déploiement de Via Trajectoire Grand Age :

- Participer aux instances régionales de pilotage.

- Co-organiser et co-animer avec l'Agence régionale de santé et le groupement de coopération sanitaire e-santé Bretagne l'instance départementale de lancement et de suivi du déploiement,
- Mettre en œuvre les moyens pour respecter le planning prévisionnel de la feuille de route départementale, validée collectivement lors de la réunion de lancement,
- Mobiliser des référents au sein du Département,
- Aider à l'organisation des formations et mobiliser avec l'Agence régionale de santé les acteurs du département,
- Organiser et mettre en œuvre avec l'Agence régionale de santé une communication départementale forte auprès des publics identifiés.

### **III. La mise en œuvre de Via Trajectoire Grand Age en Ille-et-Vilaine**

Co-piloté par l'Agence régionale de santé et le Département d'Ille-et-Vilaine, le projet s'organise sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La réussite du déploiement de Via Trajectoire Grand Age dépend d'une communication forte, d'un bon ciblage des acteurs clés du département, d'un déploiement rapide avec des formations massives ainsi que d'un accompagnement dans la durée.

En voici les principales étapes :

- Mars-avril-mai : formations des établissements et information des prescripteurs et accompagnants,
- Mai : information des accompagnants professionnels : centres locaux d'information et de coordination, maisons France service, centres départementaux d'action sociale...
- Mai-juin : diffusion du kit de communication grand public flyer + affiche,
- Juin : ouverture du module en Ille-et-Vilaine et communication auprès des acteurs du grand âge et du grand public.

37 sessions de formation sont organisées afin de former les professionnels des établissements receveurs. Ces formations ont lieu en présentiel dans les territoires au sein des agences départementales ou dans les centres départementaux d'action sociale.

Pour les prescripteurs, médecins libéraux et hospitaliers, en lien avec l'assurance maladie, un mode d'emploi leur sera diffusé et des webinaires dédiés sont programmés en mai.

Des webinaires d'information seront proposés en mai aux accompagnants professionnels : centres locaux d'information et de coordination, dispositifs d'appui à la coordination, maisons France service, agents des centres départementaux d'action sociale, équipe autonomie, services autonomie à domicile.

Enfin, une diffusion large auprès des acteurs et accompagnants du grand âge, du flyer de présentation de l'outil ainsi qu'une campagne de communication officialiseront l'opérationnalité de l'outil en Ille-et-Vilaine.

### **IV- La lettre d'engagement et la convention de partage entre l'Agence régionale de santé et le Département**

Ces deux documents reprennent les engagements réciproques de l'Agence régionale de santé et du Département concernant le déploiement de l'outil en Ille-et-Vilaine.

Le Département assurera l'impression de l'ensemble des documents en interne :

- flyer grand public,
- affiche grand public,
- notice mode d'emploi à l'attention des médecins généralistes.

Le Département assurera la diffusion auprès du grand public : diffusion dans les centres

communaux d'action sociale, maisons France service, centres locaux d'information et de coordination, centres départementaux d'action sociale ...

L'Agence régionale de santé dédommagera le Département pour l'impression des notices, flyers et affiches à destination des médecins, des filières gériatriques, des officines et en assurera la diffusion en lien avec l'Assurance maladie.

### Décide :

- d'approuver les termes de la lettre d'engagement et de la convention de partage à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence régionale de santé Bretagne, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette lettre d'engagement et cette convention.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242283

Pour extrait conforme